

La vogue des fondations et de la philanthropie continue à faire des émules en France

Les nouveaux riches cherchent à donner un sens à leur vie et à prendre pour modèles les Bill Gates et autres Warren Buffet américains

Historiquement, « les fondations se créent en haut de cycle pour des raisons politiques, pour atténuer la contestation que la réussite économique suscite », explique Yannick Blanc, artisan de la loi sur le mécénat et désormais consultant en philanthropie.

Pourtant, la chute des marchés financiers ne semble guère affecter l'élan de générosité enclenché ces dernières années. Sans doute pour une raison simple : « Il n'y a jamais eu autant de riches en France », constate Arnaud Moutou, directeur de l'Organisation non gouvernementale (ONG) Ashoka France. Les fonds philanthropiques créés par des professionnels de la finance, ou des entrepreneurs ayant récemment et rapidement fait fortune, se sont ajoutés aux actions plus traditionnelles des héritiers de familles plus anciennement fortunées.

La crise ne semble menacer ni les uns ni les autres. Les fondations traditionnelles, qui ne peuvent dépenser que le revenu de leur capital, ont en effet pour habitude de gérer leur portefeuille très prudemment. « La Fondation de France gère 850 millions d'euros placés en actions et



obligations. La valorisation des obligations a presque compensé la chute des actions. Il n'y a eu de casse nulle part », affirme Yves Sabourat, président de la Fondation de France.

Quant aux nouveaux philanthropes, leur fortune est désormais faite et ils veulent donner du sens à leur vie. « La crise ne les affecte pas. Car ils agissent sur le long terme. Ils veulent défendre une cause de manière pérenne », explique Charles-Henri Philippon, président de la banque HSBC France.

« L'émulation de Bill Gates ou de Warren Buffet, les actions engagées par l'Etat pour promouvoir ce type d'action, en améliorant la fiscalité des dons, par exemple, ont contribué à faire émerger une demande de services et de conseils en matière de philanthropie », confirme François Debliesse, directeur de Banque Privée BNP Paribas. Cette banque vient d'ailleurs de créer deux fondations auxquelles ses clients pourront confier leurs dons et qui se chargeront de leur utilisation pour des causes sélection-

nées. La plupart des institutions financières, mais aussi les cabinets de conseil juridiques et fiscaux proposent désormais des services et des conseils en matière de philanthropie.

Améliorer son image

De fait, le nombre de fondations créées en France, en 2007, soit 107, sans compter celles abritées à l'Institut de France, est supérieur de 30 % au nombre créé en 2001 selon une étude de l'Observatoire de la Fondation de France, publiée mercredi 2 avril. Ce secteur a dépensé 3,7 milliards d'euros en 2005, soit 10,4 % de plus qu'en 2001, en euros constants. « Cette croissance est essentiellement due à l'augmentation du nombre de fondations », explique Odile de Laurens, responsable de l'Observatoire de la Fondation de France.

La moitié des sommes sont allées dans le secteur de la santé, 31 % ont financé des actions sociales et 6 % des actions du domaine de l'art et de la culture.

Aux actions des particuliers se sont ajoutées celles des entreprises. Depuis la loi de 2003 sur le mécénat, qui permet aux entreprises de déduire 60 % de leurs dons de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5 % de leur chiffre d'affaires, le nombre de fondations financées par des entreprises s'est envolé. Elles représentent près de la moitié des fondations créées en 2007.

Des entreprises font en outre œuvre philanthropique en dehors des fondations. Ainsi en est-il du Fonds pour la recherche d'Axa, doté de 100 millions d'euros sur cinq ans, et qui finance des équipes de chercheurs européens sélectionnés par un comité scientifique.

Outre l'appât fiscal, le contexte social incite les dirigeants à agir pour le bien commun. Qu'il s'agisse de montrer leur attachement au développement durable, et d'améliorer ainsi leur image. Ou de se valoriser auprès des jeunes dont ils recherchent les talents. ■

ANNIE KAHN

LEXIQUE

Fondation reconnue d'utilité publique : nécessite un avis du conseil d'Etat. Certaines peuvent utiliser les capitaux confiés (et non seulement les intérêts) pour des missions limitées dans le temps.

Fondation d'entreprises : créée pour une période de cinq ans renouvelables et avec un capital minimum de 152 500 euros. Recueille les dons de l'entreprise et éventuellement des salariés.

Fondation abritée : confie tout ou partie de sa gestion à l'un des 30 organismes habilités, comme la Fondation de France ou l'Institut de France.